

15 juillet 2026,

## CONCOURS DE DESSIN, ICAN France

### Règles de participation :

Alors que s'ouvrira en 2027 la séquence marquant le dixième anniversaire de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), ICAN France organise un concours de dessin visant à mettre en lumière la réalité des armes nucléaires, trop souvent réduites à des concepts stratégiques, alors qu'elles représentent avant tout des souffrances humaines, des destructions irréversibles et une menace pour l'avenir de l'humanité. C'est en comprenant cette réalité que l'on peut imaginer et bâtir un monde où la sécurité ne repose plus sur la menace d'une destruction de masse, mais sur la coopération, le droit international et le désarmement.

Les participants sont invités à exprimer, à travers une création artistique originale, soit sur la réalité des armes nucléaires et l'insécurité qu'elles génèrent, soit sur des solutions, à l'image du TIAN, permettant de s'en affranchir :

- Cette insécurité est celle d'une menace de destruction massive qui continue de peser sur l'ensemble de l'humanité, mais aussi celle vécue par les populations qui ont déjà subi les conséquences de l'emploi des armes nucléaires au Japon ou des explosions nucléaires menées notamment en Polynésie, en Algérie, au Kazakhstan ou en Australie. Ces communautés en portent encore les stigmates : atteintes à la santé, destructions environnementales durables, exclusion sociale et atteintes à leur identité culturelle. Ces impacts touchent différemment les femmes et les hommes et accentuent souvent les inégalités de genre.
- Les créations pourront également mettre en avant les réponses apportées par le TIAN et la nécessité, pour tous les États, y compris la France, de participer au dialogue international sur le désarmement nucléaire. Elles pourront notamment questionner l'absence de la France, en qualité d'État observateur, à la première conférence d'examen du TIAN, qui se déroulera au siège des Nations unies du 30 novembre au 4 décembre 2026.

Le concours est ouvert à toute personne âgée de 15 ans et plus. La participation est gratuite.

Les œuvres présentées doivent être originales, réalisées par le participant ou le groupe de participants, respecter le thème du concours et ne contenir aucun contenu discriminatoire, haineux, violent ou contraire aux valeurs de respect défendues par ICAN France. Les œuvres doivent être soumises dans un format facilement numérisable (formats allant du A4 au A0).

La participation au concours est ouverte à toutes les techniques artistiques, sans restriction, sous réserve du respect des autres dispositions du présent règlement. Les participants peuvent notamment recourir à des techniques graphiques telles que le dessin (crayon, encre, fusain), la peinture (acrylique, aquarelle, huile), le collage, la gravure, l'illustration numérique, ainsi que toute autre technique mixte ou expérimentale

- Toute œuvre numérique doit toutefois être une création originale et ne peut avoir été générée, en tout ou partie, à l'aide d'une intelligence artificielle. Afin de garantir le respect de cette exigence, le jury se réserve le droit de demander à l'auteur ou à l'autrice tout élément permettant de retracer le processus de création et d'attester de l'originalité de l'œuvre.

Le jury accordera une attention particulière à la démarche créative et à l'implication personnelle du participant. Deux œuvres seront sélectionnées pour chaque thématique : l'une réalisée à la main et l'autre sous forme de création numérique.

Pour participer, les candidats doivent transmettre par courriel leur œuvre, leur nom et prénom, leur âge, leur ville de résidence, un titre pour leur création ainsi qu'un court texte explicatif décrivant la signification de l'œuvre, au plus tard le 15 octobre 2026 à 23 h 59, à l'adresse suivante : [coordination@icanfrance.org](mailto:coordination@icanfrance.org), avec pour objet : « Concours Dessin ICAN France ».

Les œuvres seront évaluées par un jury composé de bénévoles et de membres du comité d'animation d'ICAN France. Les critères d'évaluation seront notamment la pertinence par rapport au thème, l'originalité, la qualité artistique, la force du message transmis et la créativité de l'approche.

Les œuvres sélectionnées par le jury bénéficieront d'une mise en valeur particulière dans le cadre de la promotion du TIAN. Les gagnantes et gagnants auront notamment l'opportunité de voir leur œuvre exposée lors d'un événement public, à Paris, consacré au désarmement nucléaire, présentée sur les supports de communication d'ICAN France, sur ses réseaux sociaux et valorisée lors des actions publiques organisées autour de l'anniversaire du TIAN. D'autres opportunités de valorisation pourront également être envisagées en fonction des partenariats et des initiatives développés par ICAN France.

Les participants conservent leurs droits d'auteur. En participant au concours, ils autorisent toutefois ICAN France, à titre gratuit et non exclusif, à reproduire et diffuser leur œuvre sur ses différents supports de communication, notamment ses publications, son site internet, ses réseaux sociaux et ses expositions, dans le cadre de la promotion du concours, de la présentation des résultats et de toutes les activités de sensibilisation liées au TIAN, en mentionnant le nom de l'autrice ou de l'auteur.